

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu sommaire de la Séance du 03 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt-sept juin, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Nathalie LORETTE et Mme Ludivine BILLOIR

### Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MÉRIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS.

### Absents, Excusés :

- Mme Geneviève MANNARINO excusée, qui a donné pouvoir à Mme Gwendoline DESFORGES - M. Arnaud L'HERMINE excusé, qui a donné pouvoir à M. Hervé MORMENTYN - Mme Danièle FERTE excusée, qui a donné pouvoir à M. Mickaël MARTINEZ jusqu'à la délibération n°5 incluse - Mme Maryse DUMORTIER excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON - M. Olivier MARLIERE excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER - Mme Nadine LERAY, absente jusqu'à la délibération n°1 incluse - M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR - Mme Isabelle DELGHEIER excusée, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT - M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND - M. Jean-Paul SAUTREAUX excusé, qui a donné pouvoir à M. Maurice SPRATBROW - M. Dominique RIQUET - M. Michel GAMEZ - M. Jean-Luc François LAURENT

### ----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Mai 2018

#### Dont Acte

**1 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) valant observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), «Le Phénix Théâtre de Valenciennes» exercices 2012 à 2017**

*Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport*

#### Opérations immobilières

##### Cessions/Ventes

**2 Cession de l'ancien Arsenal à la société C3PO –promesse unilatérale de vente**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour,  
5 abstentions (MM. LEGRAND, BROUILLARD, CLIPET, Mmes DELGHEIER, HUANT), décide :*

- D'autoriser la société C3PO à déposer les autorisations d'urbanisme pour l'emprise de l'Arsenal constitué de la parcelle AR n° 853p

- D'autoriser la vente à la société C3PO, avec faculté de substitution, des biens et droits immobiliers dénommés « ancien Arsenal » cadastré section AR n° 853p pour une superficie totale de 4 287 m<sup>2</sup> au prix total de 550 000 € net vendeur dont le prix sera réglé selon les modalités suivantes :
  - Encaissement le jour de la signature de l'acte authentique d'une somme de 50 000 €
  - Paiement du solde du prix à 10 ans avec paiement annuel d'intérêts intercalaires (les frais d'actes notariés et les frais fiscaux liés à cet acte restant à la charge de l'acquéreur).
  - Insertion dans l'acte authentique de clauses résolutoires et la mise en place d'un mécanisme de sûreté qui permettront à la ville de disposer de l'assurance d'être payée au terme du délai de 10 ans
- D'autoriser la démolition des bâtiments situés en cœur d'îlot sur la partie hachurée du plan
- De prendre acte que cette vente se réalisera sous la condition suspensive qui prévoit un permis de construire avec passage en CDACi (Commission Départementale D'Aménagement Cinématographique) purgé de tout recours
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes à intervenir à savoir promesse unilatérale de vente et acte authentique.

**3 Vente du bâtiment situé 23 rue Askièvre – cadastrée section AT 552 d'une superficie de 60 M<sup>2</sup> à M. DEFORGE – Annule et remplace la délibération n°3 du 6 avril 2018**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 23 rue Askièvre à Valenciennes, cadastré section AT n° 552, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> pour 11 000 €, à Monsieur François DEFORGE domicilié 42 rue Ferrer 59255 HAVELUY qui s'engage à la réhabiliter aux fins de logement. Les frais liés à la vente (notaire, publication, diagnostics avant-vente) restant à sa charge.
- D'ouvrir la recette correspondante au budget 2018.
- D'autoriser Monsieur DEFORGE à prendre possession de l'immeuble de manière anticipée jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**4 Cession à l'euro symbolique d'une emprise foncière déclassée (1m<sup>2</sup>) située rue de l'Abreuvoir à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH).**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser la cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière déclassée de 1 m<sup>2</sup> située à l'angle rue de l'abreuvoir/rue du clos des Villas à la SIGH (frais d'actes à la charge de la SIGH) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et actes se rapportant à cette cession.

**Affaires foncières**

**5 « Classement dans le domaine public communal de la voirie, réseaux divers et éclairage public de la rue des Fougères à Dutemple »**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser le classement dans le domaine public communal de la voirie, réseaux divers et éclairage public, sise rue des Fougères – parcelles AE n° 539 et 542 ;
- D'autoriser le classement dans le domaine public communal de la voirie, réseaux divers et éclairage public, sise Place des Charbonniers – parcelle AE n° 538 ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.

**Acquisitions**

**6 Acquisition à Mme DUVANT d'une emprise de 94,47 m<sup>2</sup> cadastrée section E n° 240 - 1 avenue de Liège – 3 500 € (aménagement place Poterne et giratoire)**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser l'acquisition de l'emprise foncière cadastrée section E n° 240, d'une superficie de 94,47 m<sup>2</sup> située 1 avenue de Liège appartenant à Madame Geneviève DUVANT au prix de 3 500 euros (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

## Conventions

### Conventions de partenariat

#### **7 Convention de partenariat pour la réalisation d'une exposition intitulée "Mémoires d'abbaye"**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la convention globale de partenariat autour de ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant

#### **8 Convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire de déchets ménagers sur le territoire de Valenciennes Métropole**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'adopter pour la ville de Valenciennes la convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de Valenciennes Métropole
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de Valenciennes Métropole, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de celle-ci

#### **9 Conventions entre la ville et les écoles privées pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
I non-participation (Mme COLSON), décide :*

- De signer les quatre conventions et,
- De verser le solde des subventions mentionnées ci-dessous.

	Nombre d'élèves valenciennois scolarisés dans les écoles privées	Montant en euros	Acompte en euros	Solde en euros
Association école Notre Dame	142	103 944,00	22 000,00	81 944,00
OGEC de l'école Sainte Marie	173	126 636,00	22 000,00	104 636,00
OGEC de l'école Saint Jean-Baptiste	201	147 132,00	22 000,00	125 132,00
OGEC de l'école Marie Immaculée	126	92 232,00	22 000,00	70 232,00

### Mécénats

#### **10 Exposition Une histoire du monde en 100 objets du British Muséum – Opérations complémentaires mécénats et privatisations Musée**

*Le Conseil Municipal prend connaissance de ce deuxième bilan d'étape des opérations de mécénat et des privatisations engagées dans le cadre de l'exposition*

## Finances

#### **11 Taxe Locale sur les Emplacements Publicitaires : tarifs 2019**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- De fixer les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 par mètre carré, par an et par face :
  - 20,80 € pour les dispositifs et pré enseignes non numériques.
  - 62,40€ pour les dispositifs et pré enseigne numériques
  - 41,60€ pour les enseignes entre 12 m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup>
  - 83,20€ pour les enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup>

## Occupation du domaine public

### **12 Avenant n° 1 – Convention de superposition de gestion du domaine public de la ville de Valenciennes aux fins de mise en œuvre et de gestion de la ligne de tramway**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser M. le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en superposition de gestion du domaine public de la ville de Valenciennes aux fins de mise en œuvre et de gestion de la ligne de Tramway

## Bâtiments

### **13 Charte de la conservation dans la bibliothèque municipale classée**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la CHARTE DE LA CONSERVATION DANS LES BIBLIOTHEQUES
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte

## Ressources Humaines

### **14 Mise à jour du tableau des effectifs**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour,*

*5 abstentions (MM. LEGRAND. BROUILLARD. CLIPET. Mmes DELGEHIER. HUANT), décide :*

- D'autoriser les créations et modifications des emplois suivants :
  - la création d'un emploi d'Attaché Principal de Conservation du Patrimoine à temps complet et un emploi de Bibliothécaire à temps complet correspondant aux fonctions de Chargé de Conservation et de Recherche,
  - la création d'un emploi d'Assistant de Conservation à temps complet correspondant aux fonctions de Médiateur Numérique pour la Médiathèque,
  - la modification d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>) en un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
  - la modification d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) en un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet correspondant aux fonctions d'Adjoint à la Direction du Multi Accueil Pirouette.
  - de deux emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (7,08/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (7,14/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (16,26/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - trois emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (16,31/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (23,58/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur périscolaire et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Animateur à temps non complet (16,79/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - de six emplois d'Animateur à temps non complet (18,33/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - de quatre emplois d'Animateur à temps non complet (19,86/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - d'un emploi d'Animateur à temps non complet (22,67/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - d'un emploi d'Animateur à temps non complet (34,65/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (24,44/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions de Référent des temps périscolaires,
  - la modification de deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (3,05/35<sup>ème</sup>) en deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (3,22/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Intervenant dentelle,

- la modification d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet (5,49/16<sup>ème</sup>) en un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet (7,19/16<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Intervenant des temps périscolaires.
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et modifications d'emplois.

## **15 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour,  
5 abstentions (MM. LEGRAND. BROUILLARD. CLIPET. Mmes DELGEHIER. HUANT), décide :*

- D'autoriser la création de ces emplois non permanents dans les conditions présentées ci-dessous ;
- D'inscrire les crédits correspondant à ces recrutements au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces recrutements.

Fonction	Nombre d'emplois non permanents à créer	Formation	Échelon/grade de référence pour la rémunération
Directeur	1 à temps complet	BAFD ou en cours	11 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Directeur-adjoint	8 à temps complet	De formation BAFA ou BAFD en cours	6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Assistant sanitaire	6 à temps complet	BAFA et titulaire de l'A.F.P.S.	4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Surveillant de baignade	1 à temps complet	BAFA et titulaire du brevet de surveillant de baignade	4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Animateur	75 à temps complet	BAFA diplômé	2 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Animateur-stagiaire	31 à temps complet	BAFA en cours	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
Agent d'entretien	7 à temps complet 1 à temps non complet (24.73/35 <sup>e</sup> )		1 <sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique

## **16 Nomination d'un délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- De créer au sein des services numériques la fonction de Délégué à la Protection des Données
- De prendre note que cette nouvelle fonction assurée par un agent public municipal se substitue à celle de Correspondant Informatique et Libertés.

### **Commande publique**

## **17 Groupement de commande Ville/ESAD - Maintenances des installations**

*Le Conseil Municipal, par 39 voix pour,  
1 abstention (Mme CAUDRON), décide :*

- De constituer un groupement de commandes pour la réalisation de la maintenance, la vérification, l'entretien des bâtiments,
- D'approuver la convention constitutive du groupement,

- D'approuver la création, conformément à l'article L1414 du CGCT, d'une CAO ad hoc et de désigner celle-ci compétente pour attribuer les marchés du groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.
- De désigner Mme Danièle FERTE comme membre titulaire de la CAO ad hoc ;
- De désigner Mr Mattéo GUALANO comme membre suppléant de la CAO ad hoc.

**18 Groupement de Commande Ville Valenciennes / La Sentinelle – Travaux de voirie Rue de Denain et Avenue Jean Jaurès**

*Le Conseil Municipal, par 39 voix pour,  
1 abstention (Mme CAUDRON), décide :*

- De constituer un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voiries sur un périmètre déterminé
- D'approuver la convention constitutive du groupement,
- D'approuver la création, conformément à l'article L1414 du CGCT, d'une CAO ad hoc et de désigner celle-ci compétente pour attribuer les marchés du groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.
- De désigner M. Hervé MORMENTYN comme membre titulaire de la CAO ad hoc ;
- De désigner Mme Nadine LERAY comme membre suppléant de la CAO ad hoc.

**PRESENTATION DE LA BASILIQUE**

Présentation : M. Daniel CAPPELLE

Interventions : M. Laurent DEGALLAIX. Mme Kostia HUANT, M. Jean-Claude DULIEU

**QUESTIONS ORALES**

**Groupe « Valenciennois, je me bats pour toi »**

- En raison du choix des familles de la semaine de 4 jours, dans les écoles de Valenciennes, notre groupe souhaiterait savoir si la ville s'engagera sur le projet « Plan mercredi » annoncé par le Ministère de l'Education Nationale et appuyé sur des « PEDT labellisés Plan mercredi »

**Groupe « Valenciennes Citoyenne »**

Mme Nathalie LORETTE

- Entretien de la rue de la Longue Chasse et du bras de décharge de l'Escaut et leur suivi

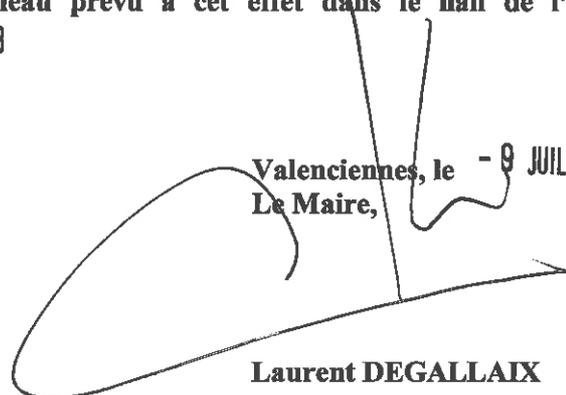
M. Mohamed AGOUDJIL

- Extension de la zone du parking payant secteur faubourg de Sainte-Catherine

**La séance est levée à 18 h 50**

**Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte-rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le pour y demeurer jusqu'au - 9 AOÛT 2018**

**- 9 JUIL. 2018**

Valenciennes, le - 9 JUIL. 2018  
Le Maire,  
  
Laurent DEGALLAIX

## Conseil Municipal du 03 juillet 2018 à 17 h 00

### ----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Mai 2018

#### **Dont acte**

- 1 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) valant observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), «le Phénix Théâtre de Valenciennes » exercices 2012 à 2017

#### **Opérations immobilières**

##### Cessions/Ventes

- 2 Cession de l'ancien Arsenal à la société C3PO – promesse unilatérale de vente
- 3 Vente du bâtiment situé 23 rue Askièvre – cadastrée section AT 552 d'une superficie de 60 M<sup>2</sup> à M. DEFORGE – Annule et remplace la délibération n°3 du 6 avril 2018
- 4 Cession à l'euro symbolique d'une emprise foncière déclassée (1m<sup>2</sup>) située rue de l'Abreuvoir à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH).

##### Affaires foncières

- 5 « Classement dans le domaine public communal de la voirie, réseaux divers et éclairage public de la rue des Fougères à Dutemple »

##### Acquisitions

- 6 Acquisition à Mme DUVANT d'une emprise de 94,47 m<sup>2</sup> cadastrée section E n° 240 - 1 avenue de Liège – 3 500 € (aménagement place Poterne et giratoire)

#### **Conventions**

##### Conventions de partenariat

- 7 Convention de partenariat pour la réalisation d'une exposition intitulée "Mémoires d'abbaye"
- 8 Convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire de déchets ménagers sur le territoire de Valenciennes Métropole
- 9 Conventions entre la ville et les écoles privées pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement

##### Mécénats

- 10 Exposition Une histoire du monde en 100 objets du British Muséum – Opérations complémentaires mécénats et privatisations Musée

#### **Finances**

- 11 Taxe Locale sur les Emplacements Publicitaires : tarifs 2019

#### **Occupation du domaine public**

- 12 Avenant n° 1 – Convention de superposition de gestion du domaine public de la ville de Valenciennes aux fins de mise en œuvre et de gestion de la ligne de tramway

#### **Bâtiments**

- 13 Charte de la conservation dans la bibliothèque municipale classée

#### **Ressources Humaines**

- 14 Mise à jour du tableau des effectifs
- 15 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 16 Nomination d'un délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

#### **Commande publique**

- 17 Groupement de commande Ville/ESAD - Maintenances des installations
- 18 Groupement de Commande Ville Valenciennes / La Sentinelle – Travaux de voirie Rue de Denain et Avenue Jean Jaurès